

BUREAU ELARGI

COMMISSION LOCALE DE L'EAU

Compte-rendu n°2014 - 1

validé le 14/11/2014

Réunion du 26 septembre 2014

A ROCHESERVIERE (85)

ORDRE DU JOUR :

1/ Gouvernance de la CLE :

Constitution des commissions thématiques

2/ Révision du SAGE

Enquête publique: modalité et déroulement.

3/ Inventaire Zones Humides :

Validation inventaires communaux Boulogne (85) et Saligny (85)

4/ Avis Bureau de la CLE :

Extension de la Zone d'activité de Viais (commune de Pont Saint Martin - 44)



STRUCTURE ANIMATRICE

Syndicat de Bassin Versant de Grand-Lieu

13, rue du Port

44310 ST-PHILBERT-DE-GRAND-LIEU

Tél : 02 40 78 09 17

Le Bureau Elargi de la Commission Locale de l'Eau s'est réuni à Rocheservière le vendredi 26 septembre 2014 à 9h30. En l'absence de Monsieur Claude NAUD, Président de la CLE, Madame Héléna MADORRA, vice-présidente du Syndicat du Bassin Versant, accepte de présider la séance.

LISTE DES PRESENTS :

Présents : 14 membres du bureau et 4 invités

Collectivités			
Conseil Régional des Pays de la Loire	THOUZEAU	Eric	E
Conseil Général de Loire Atlantique	CHARRIER	Jean	A
Conseil Général de Vendée	LEBOEUF	Alain	E
Mairie de la Planche	RICHARD	Jean-Paul	P
Mairie de Les Lucs sur Boulogne	GABORIAU	Roger	P
Mairie de Saint Lumine de Coutais (com.com de Grand lieu)	COUDRIAU	Bernard	P
Communauté de Communes du Canton de Rocheservière	DABRETEAU	Bernard	P
Syndicat d'Aménagement Hydraulique	BOCQUET	Christophe	P
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	NAUD	Claude	E
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	MADORRA	Héléna	P
Syndicat de Bassin Versant de Grand Lieu	HERVOCHON	Freddy	P
Etat et Etablissements Publics			
DREAL DES PAYS DE LA LOIRE	MAILFERT	Guillaume	A
DDTM 44	GATELIER	Sébastien	P
DDTM 85	COTILLON	Nadia	P
Agence de l'Eau	SCIERS	Viviane	P
Usagers			
Chambre d'Agriculture 44	COUDRIAU	Michel	P
Chambre d'Agriculture 85	JOLLET	Christian	A
Association des amis des moulins	MOREAU	Jean	P
Société du Canal de Buzay	NEVEUX	Pierre	P
Société Nationale de Protection de la Nature	GILLIER	Jean-Marc	P
Fédération de la Pêche de Loire Atlantique	BENOIT	Roland	A
Fédération des Chasseurs de Loire Atlantique	SORIN	Christophe	E
Invités			
SAGE Estuaire et Nantes Métropole	COUTURIER	Christian	A
Coopérative des Pêcheurs de Grand Lieu	ROBION	Dominique	A
Nantes Métropole	VADAINÉ	Elise	A
Chambre d'Agriculture 44	DOUBLET	Caroline	E
Chambre d'Agriculture 85	CALVO	Céline	P
Fédération de la Pêche de Loire Atlantique	MOUREN	Vincent	E
SBV Grand lieu	MARTIN	Sophie	P
SBV Grand lieu	CHARRUAU	François	P
SBV Grand lieu	ANIZON	Ludovic	P

P : Présent

E : Excusés

A : Absent

Mme Hélène MADORRA salue les personnes présentes, et donne la liste des excusés. L'ordre du jour est rappelé :

1/ Gouvernance de la CLE¹ :

Constitution des commissions thématiques

2/ Révision du SAGE²

Enquête publique: modalité et déroulement.

3/ Inventaire Zones Humides :

Validation inventaires communaux Boulogne (85) et Saligny (85)

4/ Avis Bureau de la CLE :

Extension de la Zone d'activité de Viais (commune de Pont Saint Martin - 44)

François CHARRUAU précise que le dernier point ne sera pas traité car des compléments d'informations ont été demandés par les services instructeurs au pétitionnaire. L'avis devrait être émis lors du prochain Bureau de la CLE. L'ordre du jour est également complété par « Gouvernance de la CLE » : *Extranet, modalité et fonctionnement.*

DEBAT

RELEVÉ DE DECISIONS

Gouvernance de la CLE

1.1 Extranet : modalité et fonctionnement

Sophie MARTIN présente l'espace EXTRANET. Celui-ci est accessible à partir du site internet « sage-grandlieu.fr ». L'EXTRANET est maintenant ouvert aux membres de la CLE et aux partenaires participant aux travaux des commissions thématiques. Il permettra de centraliser les informations et documents des réunions institutionnelles (CLE et bureau de CLE) et des différents groupes de travail (commissions thématiques). Une note de présentation a été adressée à chaque membre de la Commission Locale de l'eau.

Sophie MARTIN indique également que les comptes rendus de la CLE sont accessibles sur l'espace public du site internet.

1.2 Constitution des commissions thématiques

François CHARRUAU rappelle les différentes commissions thématiques installées lors de la rédaction du projet du SAGE. Il propose que la commission « Gestion du Lac de Grand-Lieu », commission géographique plutôt que thématique, soit reprise par le Bureau élargi de la CLE. Il précise que tous les acteurs autour du lac siègent déjà au Bureau élargi.

Le bureau élargi accepte la proposition de reprendre les travaux de la commission « Gestion du lac de Grand Lieu ».

¹ Commission Locale de l'Eau

² Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

Ci-dessous les propositions pour chaque commission thématique :

COMMISSION QUALITE DES EAUX

Collège des collectivités territoriales

- Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu/ Communautés de communes/ Communes (15 élus)
- Nantes Métropole
- Conseils Généraux 44 et 85

Collège des usagers

- Chambre Agriculture 44 et 85
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 44
- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Comité Départ. pour le Développement des Maraîchers et Fédération des maraîchers
- Syndicats viticoles 44 et 85
- Cellule Régionale d'étude de la Pollution des eaux par les produits phytosanitaires (CREPPEP)
- Fédération Départ des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FDCUMA)
- Société du Canal de Buzay

Collèges des services de l'Etat

- Agence de l'eau
- DDTM 44 et 85
- DREAL
- ONEMA 44 et 85
- DRAAF (SRAL (Angers))

François CHARRUAU propose que les élus du Bureau du Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu siègent à cette commission car ils représentent à la fois les communes et les intercommunalités (compétence assainissement collectif et non collectif notamment) de Loire-Atlantique et de Vendée. Mr Jean Paul RICHARD, maire de la Planche, souhaite participer à cette commission étant donné que le programme agricole vise le Bassin Versant de l'Ognon.

COMMISSION MILIEUX AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES

Cette commission est la fusion des deux enjeux « fonctionnement des écosystèmes aquatiques » et « zones humides ».

Collège des collectivités territoriales

- Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire
- Nantes Métropole
- Conseils Généraux 44 et 85

Collège des usagers

- Société du Canal de Buzay et Union des marais
- Fédération des Chasseurs 44 et 85
- Coopérative des pêcheurs du Lac de Grand-Lieu
- Société Nationale de Protection de la Nature
- Fédération Pêche 44 et 85

Le bureau retient cette proposition et ajoute pour le collège des collectivités territoriales :

Le Conseil Régional des Pays de la Loire et Mr le Maire de la Planche (JP RICHARD).

Mr DABRETEAU Bernard (Communauté de Communes du Canton de Rocheservière) accepte d'être le « référent » de cette commission.

Le bureau élargi :

*- ne retient pas les agriculteurs biologiques au sein de la commission,
- note la participation des propriétaires des moulins (associations des amis des moulins) et des marais (union des marais).*

- Assoc. Propriétaires de moulins
- Chambres Agriculture 44 et 85
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 44

Collèges des services de l'Etat

- Agence de l'eau
- DDTM 44 et 85
- DREAL
- ONEMA 44 et 85

COMMISSION GESTION DE LA RESSOURCE

Cette commission est la fusion des deux enjeux « Gestion quantitative en étiage » et « Gestion quantitative en période de crue ».

Collège des collectivités territoriales

- Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu/ Communautés de communes/ Communes
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire
- Conseils Généraux 44 et 85

Collège des usagers

- Association des Irrigants
- ACDI du Bignon
- Chambre Agriculture 44 et 85
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 44
- Comité Départ. pour le Développement des Maraichers et Fédération des maraîchers
- Société du Canal de Buzay et Union des marais
- Société Nationale de Protection de la Nature
- BRGM

Collèges des services de l'Etat

- Agence de l'eau
- DDTM 44 et 85
- DREAL
- ONEMA

COMMISSION COMMUNICATION - EVALUATION

Collèges des services de l'Etat

- Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu/ Communautés de communes/ Communes
- Syndicat d'Aménagement Hydraulique Sud Loire
- Conseils Généraux 44 et 85

Collège des usagers

- Chambres Agriculture 44 et 85
- Groupement des Agriculteurs Biologiques 44
- Comité Départ. pour le Développement des Maraichers et Fédération des maraîchers

Mme MADORRA Hélène (Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu) accepte d'être la « référente » de cette commission.

Le bureau élargi n'apporte pas de remarque sur la composition.

Mr BOCQUET Christophe (Syndicat Hydraulique Sud Loire) accepte d'être le « référent » de cette commission.

Après débat, le bureau élargi :
- décide de nommer cette commission « Communication »
- demande que l'évaluation soit assurée au sein de chaque commission. Le bureau s'assurera de la cohérence des actions entreprises et de l'évaluation globale du SAGE.

- Société du Canal de Buzay et Union des marais
- Société Nationale de Protection de la Nature
- Fédération des chasseurs de Loire Atlantique
- Fédération de la pêche 44 et 85
- BRGM

Collèges des services de l'Etat

- Agence de l'eau
- DREAL

Révision SAGE

2.1 Enquête publique : modalité et déroulement

François CHARRUAU précise que l'enquête publique dans le cadre de la révision du SAGE Logne Boulogne Ognon Grand Lieu se déroulera du 29 septembre 2014 au 30 octobre 2014 soit 32 jours.

5 permanences ont été établies pour couvrir tout le bassin versant. Ainsi, chaque sous bassin (Logne Boulogne Ognon et lac) est concerné par une permanence.

Monsieur BETHANIS est le commissaire enquêteur.

Des affichages complémentaires ont été disposés sur le territoire, sur des lieux fréquentés par le public (parc de la Boulogne à St Philbert de Grand-Lieu, quai des Romains à Pont St Martin, base de canoë à Rocheservière).

Aussi, François CHARRUAU présente le planning des prochains mois avec une approbation préfectorale envisagée en mai 2015.

2.1 Périmètre du SAGE : actualisation

François CHARRUAU fait savoir qu'un courrier a été adressé en préfecture de la Loire Atlantique, comme convenu lors de l'installation de la CLE, pour enclencher une procédure permettant d'apporter les corrections au périmètre du SAGE.

Pour mémoire les 5 communes non listées dans l'arrêté préfectoral sont Bouguenais (253 ha), Brains (66 ha) Port saint Père (9 ha) Saint Même le Tenu (29 ha), Beaufou (24 ha).

La préfecture a indiqué qu'une procédure simplifiée serait engagée (simple consultation des collectivités concernées).

Inventaires des zones humides

Ludovic ANIZON présente successivement le déroulement des inventaires communaux, en respect du protocole validé par la CLE en 2010. Les résultats suivent les tendances des autres inventaires du bassin versant, avec notamment

- *d'ajouter à cette commission « Communication » le Centre Permanent d'Initiative à l'Environnement (CPIE logne et Grand Lieu) pour le collège des usagers et les DDTM 44 et 85 pour le collège des services de l'Etat.*

Mr HERVOCHON Freddy (Syndicat du Bassin versant de Grand Lieu) accepte d'être le « référent » de cette commission.

une forte proportion de prairies dont certaines inondables. Les représentants de ces deux collectivités se sont excusés de ne pouvoir être présents. Ci-dessous les remarques spécifiques :

Commune de Saligny

Les résultats font apparaître 8% de zones humides sur le Bassin Versant de Grand-Lieu pour cette commune.

P.NEVEUX et M.COUDRIAU s'inquiètent de la notion de tête de bassin versant qui est parfois évoquée lors des inventaires des zones humides. Ce débat sera poursuivi en commission Milieux aquatiques / ZH, d'autant plus qu'une définition doit être établie dans le cadre du SAGE.

P.NEVEU interpelle sur la retranscription cadastrale des inventaires.

S.GATELIER rappelle que ces inventaires ne sont pas exhaustifs, que dans le cadre d'un dossier loi sur l'eau, des études complémentaires sont menées pouvant donner lieu à l'identification de nouveaux zonages.

F.HERVOCHON relève l'importance de disposer de la connaissance de l'ensemble des zones humides y compris des zones humides artificialisés sur le territoire communal. En effet, dans le cadre des mesures compensatoires qui pourraient être mises en œuvre dans des projets d'aménagement, les zones humides artificialisées (ou altérées), seront de véritables «gisements biologiques». Elles permettront d'assurer la mise en œuvre des mesures compensatoires indispensables à toute destruction de zones humides, et ainsi assurer parfois la faisabilité de projets d'aménagements pour le développement des communes.

A l'avenir, le SBV de Grand lieu devra se saisir d'un travail de réflexion sur les plans de gestion des zones humides compensées.

L. ANIZON rappelle que certaines zones humides sont qualifiées de Zones humides à vocation agricole. Cette qualification répond à une volonté des Chambres de l'Agriculture de distinguer les parcelles à caractère humides qui ne sont pas des prairies mais sont en usage agricole (définition de la méthodologie en 2010)

Commune de Boulogne

La grande majorité du territoire est situé sur le BV de Grand-Lieu (les reste étant sur BV de la sèvre nantaise). Les résultats font apparaître 6% de zones humides sur le bassin versant de Grand-Lieu pour cette commune.

La procédure d'inventaire a démarré en 2012. On constate très peu de zones humides en bordure de la Boulogne. Une zone à enjeu a été identifiée dans la vallée du cours d'eau de Mortemer.

L'ordre du jour étant épuisé, Mme Hélène MADORRA lève la séance.

Le bureau élargi (12 votants, Mrs BOCQUET et MOREAU ayant quitté la salle) émet les avis suivants :

- 1 abstention
- 10 avis favorables
- 1 opposition (concernant la carte des zones à enjeux)

Le bureau élargi (11 votants, Mr RICHARD ayant quitté la salle) émet un avis favorable :

- 1 abstention
- 9 avis favorables
- 1 opposition (concernant la carte des zones à enjeux)

Les résultats des inventaires sur le BV Grand-Lieu sont consultables sur demande auprès du Syndicat du Bassin Versant de Grand-Lieu.